

départ des conseillers militaires cubains et soviétiques du Nicaragua et des conseillers américains présents au Salvador; cessation des exercices militaires et fermeture des bases militaires étrangères; mise en place d'une commission de vérification ayant entière liberté de mouvement; tenue d'élections libres. Ce traité visait à limiter l'accroissement des effectifs militaires au Nicaragua et l'engagement militaire des États-Unis dans la région.

Dans un premier temps, les Américains vantèrent les mérites de ce projet de traité qu'ils sanctionnèrent le 7 septembre 1984. Toutefois, lorsque le Nicaragua lui donna son aval le 21 septembre, les États-Unis persuadèrent le Costa Rica, le Salvador et le Honduras d'émettre un ensemble de réserves. Ces dernières furent présentées le 19 octobre. Mais une fuite d'informations provenant d'un document du Conseil de sécurité nationale des États-Unis et divulguées dans divers communiqués de presse le 6 novembre révéla que le gouvernement américain avait "effectivement empêché" l'adoption du projet de traité.

Le traité de septembre 1984 avait été rédigé par le groupe de Contadora à un moment où les relations entre les États-Unis et le Nicaragua continuaient de se détériorer et où la guerre s'aggravait au Salvador. En avril, les Américains admirèrent avoir miné les ports du Nicaragua. Le gouvernement sandiniste soumit l'affaire à la Cour internationale de Justice et, en mai, cette dernière enjoignit les États-Unis de cesser leurs opérations de minage; entretemps, la Cour avait aussi demandé aux États-Unis de renoncer à s'engager dans des activités militaires représentant une menace pour la souveraineté et l'indépendance politique du Nicaragua. En septembre, le Secrétaire d'État américain, George Shultz, écrit aux ministres européens des Affaires étrangères et aux dirigeants d'Amérique centrale pour discuter d'un projet de coopération économique entre l'Europe (Marché commun, Portugal et Espagne) et les pays de la région; dans sa lettre, il exhortait les ministres européens à exclure le Nicaragua de leurs programmes.

Les relations continuèrent de se dégrader après que le Costa Rica, le Honduras et le Salvador eurent fait part de leurs réserves à propos du premier projet de traité. Le 17 janvier 1985, les États-Unis suspendirent les "entretiens de Manzanillo", échanges bilatéraux qu'ils avaient amorcés avec le Nicaragua, à la mi-1984 à la demande pressante des pays du groupe de Contadora. Le lendemain, les États-Unis décidaient de ne plus répondre aux citations de la Cour internationale de Justice et de ne plus reconnaître, pendant une durée de deux ans, la compétence de celle-ci pour